

## UN THÉOLOGIE CATHOLIQUE N'A PAS QUALITÉ POUR PRÉSIDER UNE UNIVERSITÉ PUBLIQUE

Le théologien et prêtre catholique Michel Deneken, ancien doyen de la Faculté de Théologie catholique de Strasbourg, vient d'être élu président de l'Université publique de Strasbourg.

Le Grand Orient de France, qui attache une importance fondamentale à la laïcité, dénonce une fois de plus le scandale que constitue le régime concordataire des cultes d'Alsace-Moselle, qui permet qu'une faculté de théologie fasse partie d'une Université publique, et qu'un ecclésiastique puisse présider celle-ci en tant que théologien. Il est urgent, comme l'a suggéré le Conseil constitutionnel, d'harmoniser par la loi ce « régime local » avec le droit commun de la République – en prenant le temps et les mesures de concertation qui s'imposent.

La théologie n'est pas plus une science que l'astrologie, mais seulement un objet d'étude pour les sciences humaines et sociales. Elle n'a donc aucun titre à figurer aux côtés des savoirs rationnels dont l'Université assure l'enseignement et la recherche. Les facultés de théologie sont du strict ressort des organismes religieux privés qui propagent leurs croyances particulières. Leur présence dans les Universités publiques d'Alsace-Moselle est une atteinte à la liberté de conscience et à la liberté de la science.

Le GODF avait en son temps dénoncé l'accord de reconnaissance des diplômes ecclésiastiques catholiques conclu en 2008 entre la France et le Vatican. Il avait, à cette occasion, souligné que la conception dogmatique de l'Église catholique – organisme hiérarchiquement soumis à l'autorité monarchique du Pape - s'opposait à la liberté de l'enseignement et de la recherche, en leur imposant les limites de « *la parole de Dieu* » ainsi que « *du Magistère de l'Église, à qui revient l'interprétation authentique* » de ladite parole<sup>1</sup>.

Alors que l'indépendance des professeurs d'Université est un principe fondamental reconnu par les lois de la République, M. Deneken est entièrement soumis au « devoir d'évangélisation » que lui impose sa hiérarchie. Sa gestion passée comme sa conception du rôle de la théologie (censée « nourrir les sciences ») ont d'ailleurs été fortement contestées par plusieurs syndicats et associations universitaires locales.

Que le nouveau président de l'Université de Strasbourg soit prêtre n'est pas le problème essentiel : ainsi, l'abbé Lemaître, un des inventeurs du « big bang » en astrophysique, fut un authentique scientifique. C'est bien la qualité de théologien catholique de M. Deneken, soumis à ce titre à une autorité religieuse extérieure, qui constitue une violation des règles de l'Université publique.

Le GODF rappelle que l'art. L141-6 du Code de l'éducation dispose : « *Le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique* ». Aucune dérogation à cet article n'est prévue pour l'Alsace-Moselle. Le GODF demande aux autorités de l'État de faire respecter la loi.